

Gilles BLANC

*« 141, chemin du Bas Lauris »
Route de Riez
04 800 – Esparron de Verdon*

*Tel : 04.92.77.43.40
06.65.12.86.07*

Esparron, le 5 Août 2024

*Monsieur le maire de la commune
d'Esparron de Verdon*

04800 Esparron de Verdon

Mr le Maire,

Je viens par la présente vous faire part de nos remarques et souhaits au sujet du projet de PLU de la commune.

- *Le circuit de motocross :*
Il existe depuis le 14 décembre 2000, un circuit de motocross sur les parcelles B 852, B965, B860 sur le quartier « lauris ». Il est marqué comme activité de loisir page 22 sur 344 (2.4.2) et marqué comme espace artificialisé page 14 sur 344 (mos 2021). Afin de pérenniser et pouvoir l'homologuer à nouveau auprès de la préfecture et la Fédération Française de Motocyclisme, il est important de maintenir une zone adaptée au sport mécanique (comme se fut le cas à sa création en zone NDS). Les premières motos électriques sont déjà commercialisées et elles seront présente en grande majorité dans un avenir très proche ce qui supprimera totalement toute nuisance sonore.
- *Zone Rouge prévention des risques :*
Sur la parcelle B 864, il y a un décalage entre le cadastre et la photo aérienne. La maison construite sur cette parcelle au

141, chemin du bas lauris (en 2009 soit avant l'étude de prévention des risques) est située en zone rouge. Afin de se protéger juridiquement, nous demandons donc à ce que la limite de la zone rouge soit réactualisée.

- *Construction de gîte à la ferme :*

Le dossier de présentation du projet de PLU encourage l'accueil du tourisme dans les exploitations avec « la création de camping à la ferme, vente direct, gîte etc », mais la réglementation n'indique rien sur la construction de gîtes.

Je vous remercie par avance de l'attention apporté à mon courrier.

Cordialement

BLANC Gilles